



## COMPÉTITION

# « J'ai inventé ça avant lui ! »

Une équipe de R&D, travaillant sur une solution technique novatrice, découvre qu'un brevet, marchant sur ses brisées, va être déposé par une autre équipe de l'entreprise. Le risque de conflit est vite désamorcé...

RUBRIQUE ANIMÉE PAR PIERRE BREESE ET YANN DE KERMADEC

■ **Comme toutes les semaines**, Jacques Tibert, correspondant brevets de l'établissement de Toulouse, jette un œil sur les propositions d'invention qui ont été faites au service central des brevets du groupe BCG, l'un des leaders mondiaux du matériel médical. Ces propositions proviennent principalement de huit centres de R&D, répartis dans cinq pays. En règle générale, ces centres travaillent sur des thèmes différents, mais il y a toujours des zones de recouvrement...

Jacques Tibert repère une proposition qui s'applique, notamment, aux échographes. Tiens, tiens, le produit « phare » de l'établissement de Toulouse.

Il décide d'en parler à Claude Martin, le responsable R&D, dont le bureau se trouve à quelques mètres. « Je viens de lire une proposition d'invention du centre de Barcelone qui devrait t'intéresser. » Claude Martin saisit le document et réagit immédiatement : « La solution proposée répond à un besoin que nous avons identifié il y a plusieurs mois. Nous travaillons sur ce sujet et j'ai l'impression que nous avons trouvé quelque chose de très proche de ce qui est décrit dans ce document. Il faut que j'en parle à Robert, c'est lui qui pilote le projet. »

Robert est effectivement surpris par ce qu'on lui présente. Il a même une réaction un peu vive : « Mais..., j'ai inventé ça avant lui ! »

### Un bon brevet, fruit de la coopération de deux inventeurs

Une réunion est organisée entre les établissements de Toulouse et de Barcelone. Il apparaît que les deux sites ont travaillé, en parallèle, sur un problème technique que les services commerciaux « remontent » de plus en plus. Personne n'a « piqué » l'idée de l'autre (ce qui arrive malheureusement parfois dans certaines entreprises !). De plus, l'équipe toulousaine a déposé une enveloppe Soleau il y a deux mois, ce qui permet de dater, sans ambiguïté, sa solution.

Grâce à ces « preuves », le réflexe initial de défiance se transforme vite en respect mutuel : les autres ont également réussi à trouver « la »

### Les points clés

► Les règles pour désigner les inventeurs sont souvent mal connues dans les entreprises.

Une bonne compréhension de ces règles contribue à la qualité des brevets et au « confort » de toutes les personnes concernées.

► Le respect des auteurs est le « socle » d'un bon partage des connaissances dans l'entreprise.

bonne solution. Les deux équipes décident alors de travailler ensemble pour développer au mieux l'innovation. En coopérant, les deux inventeurs se rendent compte qu'ils auraient gagné beaucoup de temps s'ils avaient pu mener l'étude ensemble plus tôt !

### Des solutions complémentaires

De surcroît, les deux solutions imaginées de part et d'autre ne sont pas exactement les mêmes. Elles sont complémentaires. Cela permet de concocter une demande de brevet plus large et plus solide.

Quant aux deux innovateurs, nommés dans le brevet, ils sont très heureux d'apparaître comme co-inventeurs. Le Toulousain confie même : « Heureusement que mon collègue espagnol a fait une proposition d'invention, sinon, je n'aurais sans doute jamais eu l'occasion de travailler avec lui ! »

## LE COMMENTAIRE DE L'EXPERT, YANN DE KERMADEC, RESPONSABLE DU DOMAINE INNOVATION D'INSEP CONSULTING, BERNARD JULHIET ROUP



YANN DE KERMADEC

La désignation des inventeurs est un sujet sensible.

Tous les concepteurs techniques souhaitent être reconnus pour ce qu'ils créent, et le titre d'« inventeur » fait, à juste titre, rêver.

De plus, chaque inventeur apparaît maintenant, « pour l'éternité », dans les bases brevets.

En effet, chaque brevet est daté et correspond à un problème donné, à un état de l'art, et propose une solution nouvelle. Chaque brevet, quel que

soit son « âge », reste donc utile. C'est un maillon dans l'histoire des techniques. Autres avantages à ne pas négliger pour les inventeurs, même si la plupart d'entre eux y attachent moins d'importance : la valorisation de leur CV et les primes liées aux dépôts de brevets.

Les règles pour désigner les inventeurs sont souvent mal connues dans les entreprises.

Pour l'être, il ne suffit pas d'avoir une idée, ou de participer activement au développement de l'invention. L'inventeur est celui

qui trouve les caractéristiques essentielles de l'invention : les « combinaisons de moyens » qui permettent à un « homme du métier » de réaliser l'invention.

L'exemple du groupe BCG montre qu'une bonne organisation permet à la fois de bien reconnaître les auteurs/inventeurs et de favoriser le partage et l'enrichissement des connaissances. C'est une simple transposition, au niveau de l'entreprise, de l'organisation mise en place, au niveau mondial, pour les brevets.